# **BULLETIN MUNICIPAL**

# PUYREAU+



2<sup>ème</sup> semestre 2024

# Le Mot du Maire

Chers Podiorégaliennes et Podiorégaliens,

Les semaines passent et se suivent à une vitesse effrénée et nous voilà déjà au milieu de l'année ! L'été est là... Ou presque.

Les conditions climatiques des derniers mois ont hélas fortement dégradé nos voiries communales. Un plan d'urgence a été engagé pour palier les désagréments causés par les nids de poule. Avec l'accord du conseil municipal, j'ai signé un devis exceptionnel de réfection des voies communales. Malheureusement, nous ne sommes pas la seule commune impactée, et l'entreprise mandatée nous annonce un délai de plusieurs mois. En attendant, notre agent communal essaye de remédier aux dégradations les plus importantes. Dans ce contexte, je vous remercie pour votre patience et vous invite à la prudence.

Dans un autre registre, je tenais à vous informer d'une petite nouveauté : la collecte des déchets évolue. Bientôt, il n'y aura plus de poches jaunes et noires. CALITOM remplacera les poches jaunes par des bacs. Les poches noires seront remplacées par des poches transparentes. D'autres informations plus précises à ce sujet vous seront prochainement communiquées.

Toujours en ce qui concerne la gestion des déchets, ne manquez pas l'article (page 6) dédié à l'autre grand projet de CALITOM : l'aménagement d'un nouveau pôle de valorisation (déchèterie) pour remplacer l'actuel.

D'autres projets sont bien évidemment en cours de réalisation dans la commune. Mais je vous en reparlerai à d'autres occasions, car il est temps pour nous tous de profiter des beaux jours! L'ensemble du conseil municipal, les agents et moi-même vous souhaitons un été ensoleillé, doux et rempli de moments agréables.

Bonne lecture à toutes et à tous!

Votre Maire, Didier BERTRAND Vice-Président CDC Cœur de Charente, Président du SIVOM Puyréaux / St Ciers / Nanclars.

# André Gros Maire de Puyréaux de 1971 à 2001 Décédé le 2 Juin 2024

Après toutes ces années au service de notre commune, ces quelques mots ne seront que peu de choses par rapport à tout ce que tu as donné pour Puyréaux et ses habitants.

Elu plus jeune maire de Charente à 29 ans en 1971, tu as dû t'organiser avec tes collègues de l'époque pour structurer notre commune et répondre aux attentes des habitants et aux exigences de l'Etat

Il a d'abord fallu créer un secrétariat de mairie et poursuivre la restructuration de l'école, d'abord à Puyréaux avec la construction de la maternelle puis avec le RPI de Saint Ciers et Nanclars, aujourd'hui le SIVOM que j'ai l'honneur de présider.

En même temps, tu as préparé Puyréaux aux évolutions énormes qu'ont subies toutes nos petites communes rurales après des années d'exode. L'objectif était de maintenir une population jeune pour garder les écoles en mettant en place des lotissements par petites tranches pour garder un flux régulier d'enfants au sein du RPI. Cela a toujours été ta priorité, tout comme l'entretien de notre patrimoine y compris l'église, pour laquelle tu as fait refaire la toiture et rénover la sacristie avec des bénévoles et l'employé municipal afin d'accueillir la quadriptyque après sa rénovation dont tu as été l'investigateur.

Les associations se trouvaient aussi à l'étroit dans l'ancienne grange utilisée pour les spectacles d'école, ce qui a conduit à la construction de la salle polyvalente dans ce magnifique site ombragé. Elle est devenue un lieu d'animation incontournable pour les habitants de la commune et des alentours. Cela a donné une dynamique à la vie associative de notre commune depuis maintenant 30 ans.

Sous ton impulsion, Puyréaux a été parmi les premières communes rurales à mettre en place l'assainissement collectif, celui-ci sera poursuivi avec Robert Barbot qui t'a accompagné en tant qu'adjoint et qui a ensuite poursuivi le projet en tant que maire en 2001.

C'est effectivement en 2001 après 30 années à la tête de la commune que tu as passé la main, tu as ainsi eu la reconnaissance du plus grand nombre et été décoré pour cela.

Ton esprit visionnaire s'est également exprimé dans ta volonté de construire la déchèterie à Puyréaux.

On ne peut pas non plus oublier ton travail à la présidence du syndicat d'eau potable de Puyréaux dont la nouvelle usine a été inaugurée ce printemps suite à l'exploitation d'un forage que tu avais fait réaliser 20 ans plus tôt.

Les priorités que tu avais imaginées pour l'avenir de notre commune se poursuivent avec les nouveaux élus, tant pour la mise en sécurité et la rénovation des écoles que pour les projets d'aménagement de la salle polyvalente.

Sur le plan professionnel, tu étais investi dans le syndicalisme pour défendre le monde agricole. Tu as su moderniser ton exploitation en construisant un bâtiment innovant ; tu avais aussi compris que sans irrigation il serait difficile de continuer à produire sur les terres de Puyréaux.

Malgré toutes ces responsabilités, tu avais une grande passion pour la musique qui te servait d'échappatoire. En effet tu étais un fin musicien, animant de nombreuses soirées festives dans le secteur. Tu t'étais même enregistré à la trompette en interprétant la Marseillaise pour la diffuser lors des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre.

Nous ne pouvons qu'être reconnaissants envers un homme visionnaire, plein de bon sens et au service du collectif. Ta contribution a construit les infrastructures dont nous bénéficions aujourd'hui et que nous devons pérenniser.

Au nom du conseil municipal, nous te remercions pour tout le travail accompli et les orientations données à la commune.

Didier BERTRAND Maire de Puyréaux



22 Juin 2024
Mme BONNERON Isabelle
M. BAHI Omar
6 rue de la Fontenelle

# Nos regrettés défunts

Mme BRANGER Marilyn 3 rue du Général Léchelle Décédée le 18 Mars 2024 A l'âge de 65 ans M. AUGIER Patrick 8 rue du Général Léchelle Décédé le 4 avril 2024 A l'âge de 63 ans

Mr GROS André 4 rue de l'Age Décédé le 3 Juin 2024 A l'âge de 82 ans

# Nos Associations communales

# Dates à retenir

- 4 Juillet : repas pique-nique prévu à l'extérieur selon le temps ou dans la salle organisé par le Club des Aînés.
- 4 Août : Méchoui d'agneau organisé par LE CJRP. Inscription avant le 26/07 au 06.44.78.54.43
- 10 Septembre : Reprise section Fitness organisée par le CJRP (renseignements au 06.85.91.71.12)
- 11 Septembre : Cours de danses orientales à 18h30 tous les mercredis avec 2 séances offertes. Renseignements par mail à djemaaya16@gmail.com
- 28 Septembre : Bourse des collectionneurs (capsules de champagne), 2 capsules seront éditées pour l'évènement organisé par le Club des Aînés
- 9 Novembre : Concours de Belote organisé par le Club des Aînés
- 19 Novembre : Spectacle à Jonzac (le thème l'Arménie) organisé par le Club des Aînés
- 30 Novembre : Repas dansant Tartiflette organisé par le CJRP
- 14 Décembre (date à confirmer) : Repas de Noël organisé par le Club des Aînés

# Informations communales

# Afin que notre petit village reste un havre de tranquillité, de convivialité où il fait bon vivre, merci de respecter ces consignes

# **Nuisances sonores**

Vu la loi N° 92 1444 du 31/12/1992 et l'article 15, les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit.

# Arrêté préfectoral en vigueur relatif aux bruits de voisinage :

<u>Article 15</u>: Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la **tranquillité des habitants** des immeubles concernés et du voisinage et ceci de **jour** comme de **nuit**.

<u>Article 17</u>: Les **occupants** et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes **précautions** pour **éviter que le voisinage** ne soit **gêné** par les **bruits** émanant de leurs **activités**, des **appareils ou machines** qu'ils utilisent ou par les **travaux** qu'ils effectuent.

A cet effet, les **travaux** de **bricolage** et de **jardinage** utilisant des **appareils à moteur thermique** ou générant des **bruits** dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement (**jets à haute pression, coupes bordures, tondeuse**, etc..., ne sont **autorisés** qu'aux plages horaires suivantes :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;
- Les **samedis** : de **9h à 12h** et de **15h à 19h** ;
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

# <u>Déjections canines</u>

Nous vous rappelons que les **déjections canines** sont **interdites** sur la **voie publique**, **les parcs**, **les jardins et espaces verts** selon l'article R632-1 du Code pénal.

Il est donc rappelé à chaque promeneur de chiens de veiller à récupérer les « paquets » laissés par leurs adorables toutous à l'aide de sacs appropriés.

Le non-respect de cette réglementation est passible d'une amende.

# Les feux de plein air

En application de l'article 6 de l'arrêté préfectoral du **1 Avril 2022** relatif à la prévention des incendies de plein air, le **brûlage** des **déchets verts** ménagers (tonte de pelouse, de la taille de haies et arbustes, d'élagages, de débroussaillements, etc.) est **interdit** sur l'ensemble du territoire de la Charente. **Le brûlage est par conséquent strictement interdit sur la commune.** 

# Déchets ménagers et recyclables

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de jeter vos déchets ménagers et recyclables dans les containers se trouvant à la salle polyvalente. Vous pouvez retrouver les jours de passage de la collecte des déchets sur le site de votre commune « puyreaux.fr. » ainsi que sur le site de Calitom. »

# Assistantes maternelles sur Puyréaux

Mme Laëtitia DEVAUD 06.47.87.78.31

Route de l'Atlantique Agrément pour 4 places

Mme Catherine PERILLAUD

8 rue de l'Eglise

O5.45.22.25.15

Agrément pour 4 places

# Travaux de Voirie

 Au titre du FDAC 2024, le carrefour entre la RD116 et la rue des Pierrières a été repris avec la réalisation d'un enrobé à chaud et la création d'un trottoir drainant pour une meilleure gestion des eaux pluviales de ruissellement







 A cause des mauvaises conditions météo de ces derniers mois, une dégradation importante de la chaussée est constatée avec l'apparition de nombreux nid de poule. Nous faisons notre maximum pour réparer ces trous mais avec peu de moyen matériel et humain. Le conseil municipal donc pris la décision de faire intervenir l'entreprise BERNARD TPGC pour ces réparations qui auront lieu à partir du mois d'Octobre.

# **INFORMATIONS**

La gestion des eaux pluviales de ruissellements devient un problème récurrent sur notre collectivité et à chaque signalement nous nous déplaçons pour constater le problème et nous essayons de trouver une solution.

Avec un budget communal limité et qui doit rester maitrisé, nous engagerons des travaux au cas par cas afin de satisfaire au mieux à nos obligations.

# Travaux d'aménagement

- Comme précisé dans le dernier bulletin municipal, quatre devis pour la halle dans le parc de la salle polyvalente ont été étudiés et deux entreprises ont été reçues pour un rendez-vous plus technique de présentation.
- Après délibération, le conseil municipal a retenu l'entreprise artisanale Mathieu PECHER, située à Agris pour la réalisation de ces travaux (offre économiquement plus intéressante à prestation identique). Inauguration prévue pour l'été prochain



• Le projet de végétalisation de la cour d'école avance bien, la phase d'étude et plan arrive à son terme et nous allons pouvoir finaliser notre dossier de financement d'ici peu. Les travaux seront réalisés par tranche, en totale coopération avec les institutrices afin d'impacter le moins possible la vie de l'école.

Un démarrage de travaux serait envisagé d'ici la fin d'année







# LANCEMENT DE LA CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PÔLE DE VALORISATION DE PUYREAUX

Par délibération du 8 février 2022, le comité syndical de CALITOM a adopté son schéma directeur d'évolution du réseau de déchèteries. Sur le territoire de la CDC (communauté de communes) Cœur de Charente, trois des quatre déchèteries actuelles sont transformées en pôle de valorisation.

Les études de faisabilité montrent que le niveau de service visé sur le futur pôle de Puyréaux engendre des travaux importants sur l'existant. Dans l'impossibilité de s'agrandir sur le site actuel, une nouvelle prospection a permis d'identifier deux parcelles en bordure de la RD 739 (8000 m²) dans une zone ciblée par le PLUi, la seule de la commune, Uz2. (Site économique accueillant des petites activités artisanales, économiques de proximité).

Plusieurs rencontres avec les riverains les plus proches et sur leur demande ont été organisées. La commune qui n'est pas porteur de ce projet souhaiterait garder ce service sur son territoire.

Le pôle de valorisation respectera le schéma fonctionnel. Une partie « haut de quai » avec environ 25 mètres de distance entre chaque équipement (quais, hangar d'entreposage, colonnes enterrées...).

Le site disposera d'une entrée et sortie différenciées. L'activité sur site se fera sur les quais de déchargement en béton armé formant des murets équipés de tablettes en acier. Quatre colonnes enterrées pour la gestion du verre et du papier.

Onze quais seront construits avec l'extension potentielle d'un douzième quai. Les filières principales seront mises en œuvre, carton, mobilier, bois, ferrailles, plâtre, non valorisables, végétaux (x2), gravats, petits appareils ménagers et une benne tampon.

Un hangar sera édifié pour entreposer les déchets dits «petites filières» (ampoules, radiographies...). Les déchets toxiques, les huiles végétales et minérales, les déchets d'équipements électriques et électroménagers, les textiles.

Une zone de réemploi sera dédiée pour l'échange de matériaux.

Un bâtiment administratif de 80 m2 sera construit en conformité avec le Code du travail comprenant un bureau avec vue panoramique sur le site, des vestiaires avec douche et cabinet d'aisance pour femme et homme, un local technique pour le stockage des consommables et des outils, une zone dédiée au stockage des matériaux récupérés à forte valeur ajoutée (métaux non ferreux...).



# **CAUE**





# ECONOMIES D'ENERGIE LE GESTE DU MOMENT

## Pour vous rafraichir, ne mettez pas votre compte bancaire dans le rouge!

Lors des gros coups de chaud, la climatisation peut sembler être la meilleure solution pour se rafraîchir, et avec un climatiseur portable c'est si simple...

Attention cependant aux mauvaises surprises sur la facture d'électricité. Un climatiseur portable consomme jusque 2,5 X plus qu'un climatiseur fixe (PAC air/air) et 30 X plus qu'un ventilateur, et peut représenter plus de 130€ de facture électrique pour 1 mois d'utilisation. Cela participe de surcroit au réchauffement de l'environnement extérieur proche (rue, jardin, balcon, terrasse).

Privilégiez donc le ventilateur ou le rafraichisseur d'air (ou ventilateur humidificateur), un ventilateur amélioré qui permet de réduire de quelques degrés la température environnante, quand le ventilateur classique ne rafraîchit que la ou les personnes dans sa direction. Une bonne ventilation du logement (VMC, VMR ou VMI) est recommandée avec le rafraichisseur d'air.

N'oubliez pas néanmoins que les meilleures solutions pour éviter les surchauffes en été se trouvent avec l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment (isolation, inertie, déphasage, végétalisation...) et avec les bons réflexes (voir le geste du moment précédent).

Pour plus de précisions et obtenir des conseils personnalisés sur les pistes d'économies d'énergie les plus adaptées à votre logement et votre situation, rapprochez-vous d'un conseiller énergie du C.A.U.E: le C.A.U.E. est l'Espace France Renov' pour le département de la Charente (hors Grand Angoulême et Grand Cognac), service public de la rénovation énergétique des logements. Les espaces France-Renov constituent un réseau de proximité mis en place par les communautés de communes avec l'appui de la Région Nouvelle Aquitaine et du département de la Charente.

31 Bd Besson Bey – Angoulême 05.45.92.95.93 infoenergie@caue16.fr







# INFORMATIONS DIVERSES



# Contre le cambriolage, ayez les bons réflexes



# Recensement obligatoire à 16 ans



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser?

A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant :

le recensement est obligatoire.

#### QUI?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

#### POURQUOI?

Pour pouvoir être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) \*.

Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

#### COMMENT

Deux possibilités s'offrent à vous :

#### PAR INTERNET

- 1 Créez votre compte sur <u>www.service-public.fr</u>
- 2 Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 3 Munissez vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 4 Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « recensement, JDC et service national », ou dans la zone « rechercher » tapez « recensement ».
- 5 Suivez les instructions.

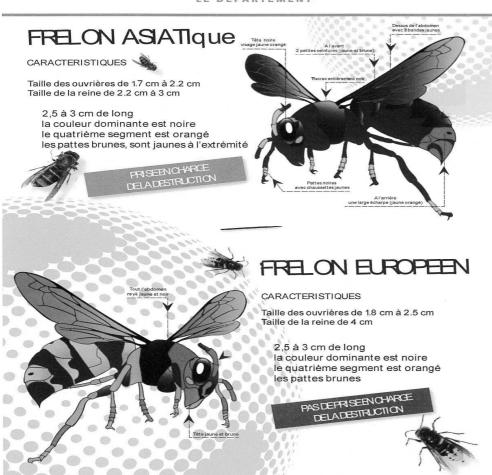
#### A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

\* Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'état.



# **CHARENTE**



Afin de lutter contre la prolifération du frelon asiatique, une entreprise est mandatée par la mairie. Pour tous renseignements, nous contacter au 05.45.22.26.09

# Lutte contre la prolifération de l'ambroisie







L'ambroisie est une plante exotique, envahissante et hautement allergisante pour l'homme. Elle est capable de se développer sur différents milieux, notamment là où le sol est nu tel que les bords de route.

En juin, on peut la reconnaître à ses feuilles vert clair très découpées et sa tige velue. Et l'arracher avant qu'elle ne fleurisse et disperse ses grains de pollen ultra-allergènes.

# Informations CALITOM

# calitem

# BAC INDIVIDUEL DE COLLECTE DES DÉCHETS

Seuls les déchets présentés dans des bacs conformes ou déposés dans des sacs bien fermés au sol sont collectés. Si vous choisissez d'utiliser un bac, il doit être impérativement conforme aux conditions de collecte et caractéristiques ci-dessous.

### **TOUT AUTRE CONTENANT NE SERA PAS COLLECTÉ**



À noter : courant 2025, les bacs seront progressivement distribués gratuitement aux usagers.

#### SI VOUS TENEZ À VOUS PROCURER UN BAC EN MAIRIE AVANT CETTE DATE

Tarifs préférentiels de Calitom pour les mairies en achat groupé.

Volume et tarif  Equivalence en nombre de sacs de 30L	Nombre estimé de personnes dans le foyer pour une collecte 1 semaine sur 2	Volume et tarif	Equivalence en nombre de sacs de 50L	Nombre estimé de personnes dans le foyer pour une collecte 1 semaine sur 2
---	---	-----------------	---	---

BAC NOIR pour la collecte des ordures ménagères					
120 litres	23 €TTC	4 sacs	1 à 3 personnes		
180 litres	27 €TTC	6 sacs	4 personnes		
240 litres	34 €TTC	8 sacs	5 à 7 personnes		

BAC JAUNE pour la collecte des recyclables				
240 litres	34 €TTC	5 sacs	1 à 3 personnes	
330 litres	52 €TTC	7 sacs	4 à 7 personnes	

# Un petit résumé des manifestations organisées par la Municipalité

# Voeux de la Municipalité du 20 Janvier 2024



Comme annoncé dans le bulletin de Janvier 2024, le 20 janvier ont eu lieu les vœux de la Municipalité. De nombreux élus, des représentants de la Gendarmerie et des Pompiers étaient présents ainsi qu'une centaine d'administrés qui ont pu déguster les petits fours confectionnés par les élus.

Encore un agréable moment de convivialité.

# Nettoyage de printemps du 23 Mars 2024





Le 23 Mars, notre traditionnel nettoyage de printemps a pu retrouver sa période habituelle. Toujours autant de podiorégaliens (grands et petits) présents mais également des participants de nos communes voisines venus nettoyer les petits chemins et routes de Puyréaux.

Afin de retrouver nos habitudes, nous avons pu profiter d'un apéritif commun aux participants ainsi que d'un repas offert par la Municipalité.

Voici la quantité de déchets que les enfants ont ramassés autour de la salle et dans les rues à proximité.

# Repas des Aînés du 24 Mars 2024



Encore cette année, le Conseil municipal a décidé d'organiser un repas au profit de nos anciens de plus de 65 ans. Ce repas est mis en place pour faire honneur à nos aînés et pour profiter d'un moment de rencontre et d'échange qui permet d'oublier, l'espace d'une journée, les soucis du quotidien car rien ne remplacera ces moments de partage.

Nous nous sommes donc réunis pour profiter d'un repas préparé par le restaurant L'Escale et servi par les élus, leurs conjoints et leurs enfants. Nous avons profité de l'occasion pour offrir une composition florale à la doyenne de la commune qui nous a honorés de sa présence qui a fêté ses 100 ans en juin.

# Commémoration du 8 Mai 2024



Avec ce long week-end férié, nous avons perdu quelques participants. Mais un grand nombre de fidèles à la tradition étaient présents ainsi que de nombreux enfants qui ont activement participé à cette commémoration en mémoire de nos combattants tombés pour la France. Merci à Adanaëlle d'avoir accepté de lire



# Repas de quartier du Châtelard

Le 16 juin, les habitants du hameau du Châtelard se sont réunis pour leur premier repas en commun, autour d'une excellente et généreuse paëlla et quelques plats préparés. Ce fut une bonne occasion de partager un joyeux et convivial repas entre voisins.

L'après-midi s'est prolongé par une partie de boules et la journée s'est terminée, en nocturne, autour de copieux restes.

Le temps incertain n'a pas perturbé cette belle journée grâce à Frédéric Parthenay qui avait mis à notre disposition son bâtiment.

# Repas de quartier des Sablons

Chaque premier samedi du mois de juillet, certains résidents des Sablons proposent aux familles des Sablons de se retrouver dans le jardin, ou le garage (en cas de mauvais temps) d'un habitant du quartier. Alors sur le plan pratique : chacun apporte son couvert et selon ses envies un ou plusieurs plats.

Cette année encore ils se sont donc réunis le 6 juillet pour passer un agréable moment entre voisins dans la grange de la famille Bouquinet pour se protéger de la météo incertaine.





# Marché de producteurs de Pays

Pour cette 5 ème édition, nous avons la chance de profiter d'une météo ensoleillée, de nombreux exposants et visiteurs.

Le coin repas a été envahi de convives venus profiter de bons produits locaux en écoutant le concert de The White Glasses offert par le Cercle de la Jeunesse Rurale de Puyréaux.

# **LE COIN DES ENFANTS**





# LE COIN DES GRANDS

Niveau : difficile

HOAVZGMETADONNEESSZQ THYDXSUFRPWTGIFEEKCC NREIDUTEEWYTYLIKURSS V O P O N C G E P R S X N W V Q J O C R EIGOLAENEGLPZECVXSIU LTMJTGUUDVFHLSMQQELE TKFRFNEREIAOOANUTRBT KWAVHSFPIYHTHANBCTUC YPZZSELECTIONNERZOPE GERIOTIRRETGVJCPDEDL BXERBTWANOERECHERCHE VEOHPSGTYXMAGSHFOEIJ UHSOCPPLMMOPGPISRGSW EDFIKIMJJZIHUBSUTHGS PSDUTKFEJEGIJCTXOBOI C C H N E R W F J M N E C L O Q W C I F DFLZTYETARAGUOIXHJOL XIFGHITPRFGCEDRCXFUA OCHJLTGOXCEGCREXEDNI CSFQZUCGSEVIHCRARKZU

AFFICHE ARCHIVES CULTURE DOCUMENT ETUDIER EXPERTISE GENEALOGIE HISTOIRE INDEXER LECTEURS METADONNEES PARTAGER PHOTOGRAPHIE PLAN PUBLICS RECHERCHE SELECTIONNER TEMOIGNAGE TERRITOIRE TRESOR

# Sudoku

5	2		6			7	1
7	6		1	9	3		
		3		4			8
6					7	3	
9			5	3			4
	1	7					9
8			2		5		
		6	8	5		1	7
4	5			7		8	6

# LE COIN DES GOURMANDS



# Le Dessert de saison : Tarte aux mirabelles

Préparation : 20 minutes Cuisson : 20 minutes

## Pour 6 personnes:

## Ingrédients:

- 1 pâte brisée, feuilletée ou sablée suivant votre préférence

- 80 g de sucre en poudre
- 125 g d'amandes en poudre
- 500 g de mirabelles
- 3 œufs entiers
- 20 cl de crème

Étape 1 : Préchauffez le four à 180°C (thermostat 6).

Étape 2 : Etalez la pâte dans un moule à tarte. Saupoudrez-la avec les amandes en poudre.

Étape 3 : Dénoyautez les mirabelles puis disposez-les harmonieusement sur les amandes en poudre.

Étape 4 : Dans un saladier, fouettez les oeufs avec le sucre, puis ajoutez la crème. Versez ce mélange sur les mirabelles et faites cuire.

Étape 5 : Dégustez cette tarte tiède accompagnée d'une boule de glace vanille.

Bonne dégustation avec modération (ou pas)

# **INFOS UTILES**

MAIRIE 05.45.22.26.09

27, Rue Eugène de Thiac

**Attention: Nouvelles adresses mail** 

Secrétariat de mairie : mairie@puyreaux.fr

Maire: M Didier Bertrand: dbertrand@puyreaux.fr

Adjoints:

M Laurent Vidal: lvidal@puyreaux.fr

M Gérard Coinchelin : mairie.puyreaux3@orange.fr Mme Florence Souchard : fsouchard@puyreaux.fr

Site internet : www.puyreaux.fr Facebook : communedepuyreaux

Horaires d'ouverture : Lundi 9h à 12h,

Mardi et Vendredi 14h à 17h30

<u>SIVOM</u> 05.45.22.51.81

Mail: sivom16230@orange.fr Ouvert les Jeudi et Vendredi matin

Bibliothèque le Petit Mairat

16230 St CIERS

**ECOLE PUYREAUX** 05.45.22.28.67

2, Grand' Rue

**ECOLE St CIERS** 05.45.22.74.32

Rue de l'Eglise

**DECHETTERIE** 05.45.22.46.03

2, Le Petit Pont 16230 PUYREAUX

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi 9h à 12h – 14h à 18h

**BIBLIOTHEQUE LE PETIT MAIRAT** 

16230 SAINT CIERS **05.45.22.51.81** 

Email: bibliosaintciers@orange.fr Horaires d'ouverture:

Mardi: Matin sur rendez-vous de 9h à 12h30

Après-midi : 14h à 19h, Mercredi : 10h à 12h30 et 14h à 18h Jeudi : Sur rendez-vous de 14h à 18h

Samedi: 9h30 à 12h30 le 1er et 3ème samedi du

mois

POMPIERS 05.45.22.72.35

**Avenue Paul Mairat** 

16230 MANSLE les FONTAINES

Communauté de Communes Cœur de Charente

Assainissement collectif et non collectif et

Urbanisme (PLUI) **05.45.20.71.33** 

Avenue Paul Mairat

16230 MANSLE les FONTAINES

**URGENCE: 112** 

SAMU: 15
POLICE: 17
POMPIERS: 18

LA POSTE 36.31

17 rue Grange du Chapitre

16230 MANSLE les FONTAINES

CABINET MEDICAL 05.45.22.23.23

**Bd Gambetta** 

16230 MANSLE les FONTAINES

CABINET DENTAIRE DEPARTEMENTAL

Dr CHINE 05.16.09.51.73

21 rue Charles rue Grange du Chapitre 16230 MANSI F les FONTAINES

KINESITHERAPEUTES 05.45.22.51.34

Square Jean Bouillon

16230 MANSLE les FONTAINES

Ivan DE NEIDHARDT – Philippe BARTHELET – Laurent GILLES

PHARMACIE DE MANSLE

15 rue Grange du Chapitre **05.45.22.20.37** 

16230 MANSLE les FONTAINES

**GENDARMERIE** 05.45.20.30.19

Seigelas 16230 MANSLE les FONTAINES

CABINETS INFIRMIERS de MANSLE les

**FONTAINES** 

VIGIER Magalie 05.45.22.78.56

**MADIGOUT Sophie** 

FLEUREAU Danièle 05.45.22.73.10

**CONCESSION Damien** 

CABINETS INFIRMIERS de PUYREAUX

**AUBIN Amélie** 

**ROBERT Marie-Laure 05.45.22.22.24** 

RASPILER Agnès FOUCHE BUNA Chloé

MEDIATHEQUE 05.45.22.74.30

21 Rue Grange du Chapitre

16230 MANSLE les FONTAINES

OFFICE DU TOURISME du PAYS du

**RUFFECOIS:** 

Place Gardoire **05.45.20.39.91** 

16230 MANSLE les FONTAINES

CABINET VETERINAIRE: 05.45.22.27.47

**Dr HEINSTRE Mauve** 

La Gagnarderie

16230 MANSLE les FONTAINES